

Thème : la preuve judiciaire

Date : Vendredi 14 mars 2025 de 9h30 à 12h30

Lieu : Orléans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Intégrer les points phares du régime juridique du droit de la preuve*
- *Maîtriser et appliquer ses principes généraux*
- *Définir la charge de la preuve et les modalités de preuve admissibles*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Du droit de la preuve au droit à la preuve**
- **Le rôle des parties et du juge dans l'administration de la preuve**
- **La charge de la preuve**
- **Les modes de preuve**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support détaillé avec références de publication

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Estelle GARNIER, Avocat au Barreau d'Orléans, ancien avoué près la cour d'appel

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.